

SGH et Installations classées
Colmar 3 Mars 2009 exposé DRIRE

Nota : communication sur la base des informations
actuelles connues et susceptibles de modification

SGH et Installations classées pour la protection de l'environnement

La nomenclature des installations classées est basée en partie sur la classification des substances et préparations:

Le nouveau système de classification va donc avoir un impact sur la situation administrative des entreprises

SGH et Installations classées

Colmar 3 Mars 2009 exposé DRIRE

par substances

- 1.0. Substances/préparations
- 1.1. **Toxiques**
- 1.2. **Comburantes**
- 1.3. **Explosibles**
- 1.4. **Inflammables**
- 1.5. **Combustibles**
- 1.6. Corrosives
- 1.7. Radioactives
- 1.8. Divers

• *par activités*

- 2.1. Activités agricoles et animaux
- **2.2. Agro-alimentaire**
- 2.3. Textiles, cuirs et peaux
- 2.4. Bois, papier, carton, imprimerie
- 2.5. Matériaux, minerais et métaux
- 2.6. Chimie, caoutchouc
- 2.7. Déchets
- 2.9. Divers

SGH et Installations classées

CHS et Installations classées DRURE la protection de l'environnement

N° de la rubrique	DESIGNATION DE LA RUBRIQUE	A D S	RAYON Affichage
1411	<p>Gazomètres et réservoirs de gaz comprimés renfermant des gaz inflammables (à l'exclusion des gaz visés explicitement par d'autres rubriques).</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>1) supérieure ou égale à 200 t</p> <p>2) supérieure ou égale à 10 t, mais inférieure à 200 t</p> <p>3) supérieure ou égale à 1 t, mais inférieure à 10 t.</p>	AS A D	4 2
...	...		
2102	<p>Porcs (établissements d'élevage, vente, transit, etc. de) en stabulation ou en plein air :</p> <p>1) plus de 450 animaux-équivalents</p> <p>2) de 50 à 450 animaux-équivalents</p>	A D	3
...	...		

SGH et Installations classées

Colmar 3 Mars 2009 exposé DRIRE

Exemple de classement

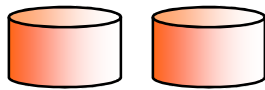
Rubrique 1138 :
Chlore (emploi ou stockage)

$Q \geq 25 \text{ t} \Rightarrow \text{AS} \Rightarrow \text{PPRT}$

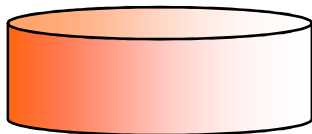
$1 \leq Q < 25 \text{ t} \Rightarrow \text{A}$

...

Essence

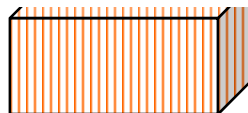


Gazole



Réacteur

Entrepôt



Chlore



Rubrique 1412 :
Gaz Inflammables Liquéfiés
(stockage en réservoir
manufacturé)

$Q \geq 200 \text{ t} \Rightarrow \text{AS} \Rightarrow \text{PPRT}$

$Q \geq 50 \text{ t} \Rightarrow \text{A}$

$6 \leq Q < 50 \text{ t} \Rightarrow \text{D}$

SGH et Installations classées

Colmar 3 Mars 2009 exposé DRIRE

Tableau 1 - Règle de hiérarchisation

Classification	Rubriques de la nomenclature
E (R2, R3)	1310, 1311, 1312, 1313
T+ (R26, R27, R28, ...+R39)	1110, 1111
F+, R12	Liquides (cat. A) : 1430, 1431, 1432, 1434 Gaz (gazeux et liquéfié) : 1410, 1411, 1412, 1414
F, R17	1430, 1450
T (R23, R24, R25, ...+R39 et R48)	1130, 1131
O (R7, R8, R9)	1200, 1210, 1211, 1212
Autres + R29	1820
N, R50,	1171, 1172
Autres + R14	1810
N, R51	1171, 1173
F, R11, R10	Liquides (cat. B) : 1430, 1431, 1432, 1434 Solides : 1450

SGH et Installations classées

Colmar 3 Mars 2009 exposé DRIRE



- ⌘ La directive Seveso a son champ d'application décrit à partir des **phrases de risques**.
- ⌘ Notre nomenclature des installations classées **aussi** (exemples: 1171-1172-1173 avec les phrases de risques dangereux pour l'environnement, liquides inflammables, etc.)
- ⌘ Il va donc falloir reprendre ces textes pour y **substituer** les nouvelles phrases de risques (appelées 'catégories de dangers')

SGH et Installations classées
Colmar 3 Mars 2009 exposé DRIRE



Que deviennent les phrases de risque
dans SGH ?

SGH et Installations classées

Colmar 3 Mars 2009 exposé DRIRE

Une classification plus fine qu'aujourd'hui

Système actuel

5 dangers physico-chimiques -----

9 classes de dangers pour la santé -----

dangers pour l'environnement aquatique -----

dangers pour l'environnement non aquatique (couche d'ozone & environnement terrestre)

Futur système

16 dangers physico-chimiques -----

10 classes de dangers pour la santé -----

dangereux pour l'environnement aquatique -----

dangereux pour la couche d'ozone

SGH et Installations classées

Colmar 3 Mars 2009 exposé DRIRE

Système actuel

5 dangers physico-chimiques :

Explosible (R2, R3)

Comburant (R7, R8, R9)

Extrêmement inflammable (R12)

Facilement inflammable (R11, R15, R17)

Inflammable (R10)

Basé sur les phrases de risque

Nouveau système

16 dangers physico-chimiques :

Explosifs

Gaz inflammables

Aérosols inflammables

Gaz comburants

Gaz sous pression

Liquides inflammables

Matières solides inflammables

Substances et mélanges auto-réactifs

Liquides pyrophoriques

Matières solides pyrophoriques

Substances et mélanges auto-échauffants

Substances et mélanges qui au contact de l'eau dégagent des gaz inflammables

Liquides comburants

Matières solides comburantes

Peroxydes organiques

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

SGH et Installations classées

Colmar 3 Mars 2009 exposé DRIRE

Système actuel

dangers pour l'environnement aquatique

- CL₅₀, CE₅₀ et RE₅₀
- daphnies pour CE₅₀
- dégradabilité aisée
- le potentiel pour la bioaccumulation est rapporté au Pow

(R50, R51, R52 et R53)

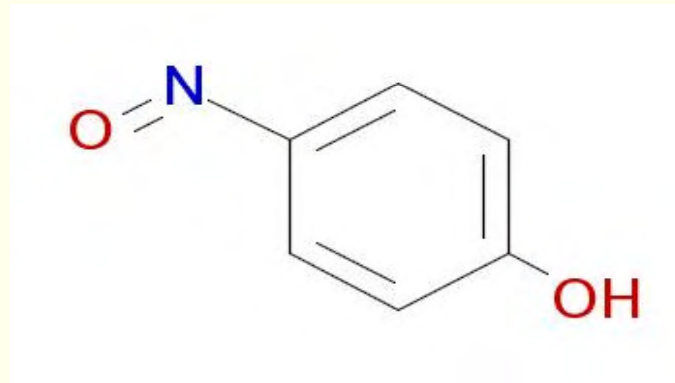
Nouveau système **dangers pour** l'environnement aquatique

- CL₅₀, CE₅₀ et RE₅₀
- crustacés pour CE₅₀
- dégradabilité rapide
- le potentiel pour la bioaccumulation est rapporté au Kow

SGH et Installations classées
Colmar 3 Mars 2009 exposé DRIRE

Un exemple

Le 4-nitrosophenol est communément utilisé pour la synthèse d'hydroquinone

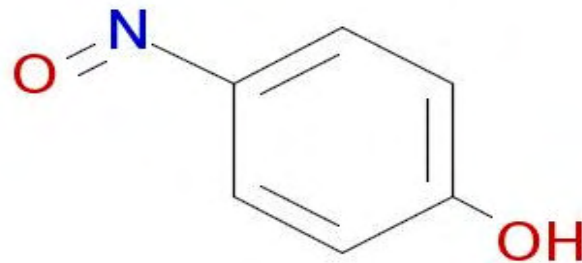


Il est classé R22, R41, R51/R53 et R68 d'où les rubriques 1171 et/ou 1173 aujourd'hui

SGH et Installations classées

Colmar 3 Mars 2009 exposé DRIRE

Le



Sera demain dans GHS :

H242 Matière auto-réactive type D

H301 Toxicité aiguë orale catégorie 3 (a priori)

H318 Lésions oculaires graves catégorie 1

SGH et Installations classées
Colmar 3 Mars 2009 exposé DRIRE



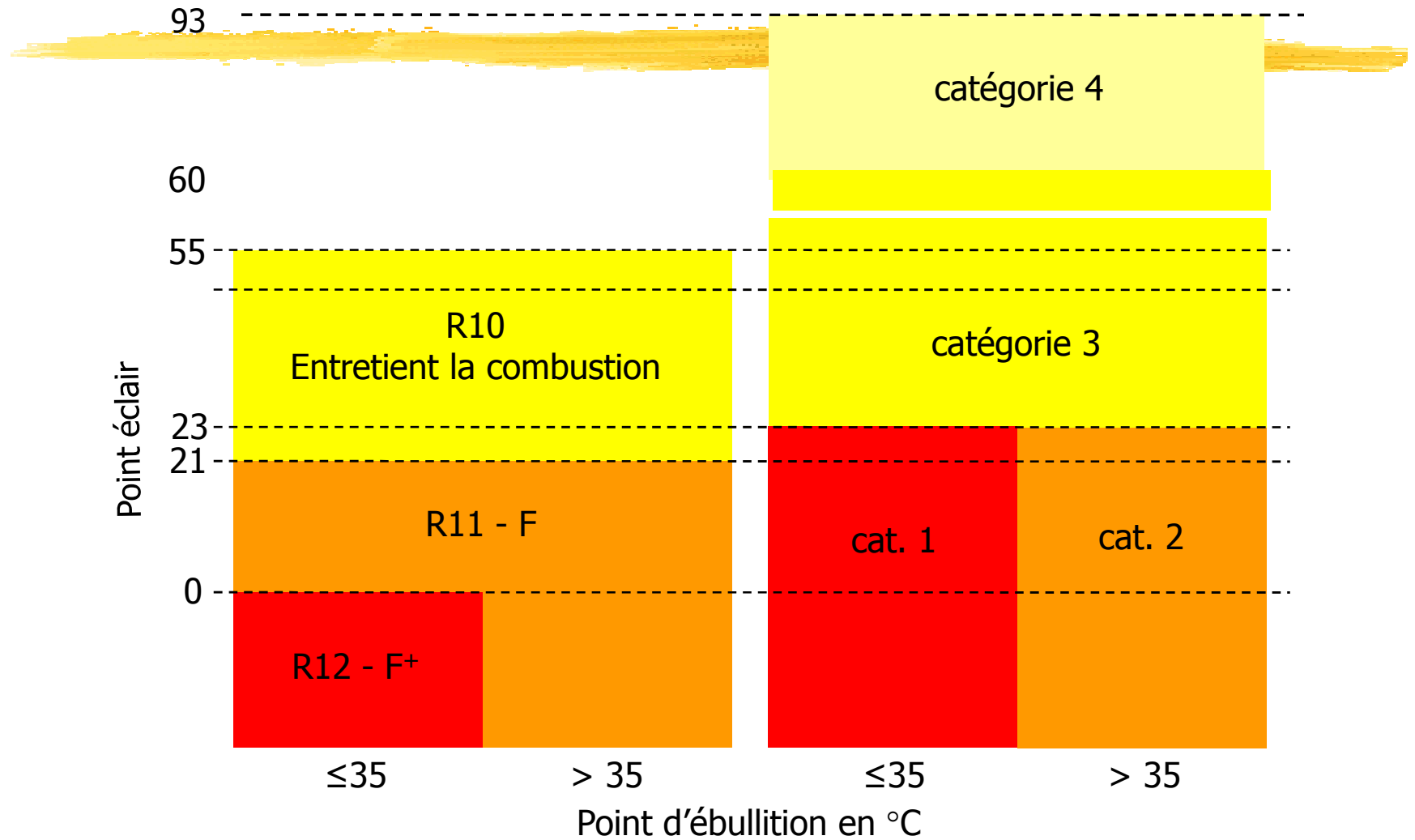
Difficultés mineures: les liquides inflammables

SGH et Installations classées

Colmar 3 Mars 2009 exposé DRIRE

Système UE actuel

GHS



Liquides inflammables

Petites Difficultés - Cas des liquides inflammables

Conséquence: Des liquides inflammables de point éclair avant rattachés à la catégorie supérieure (ex: 21-23°C étaient même phrase de risque que 21-55°C) sont désormais considérés comme aussi dangereux que les produits de point éclair inférieur

SGH et Installations classées

Colmar 3 Mars 2009 exposé DRIRE

- ⌘ Les alcools forts (alcools de bouche) présentent un point éclair qui peut être compris entre 21°C et 23°C en fonction du titre alcoométrique
- ⌘ Certains carburants et fiouls comme le gazole ont un point éclair compris entre 55 et 60°C

régime administratif plus sévère si seuils de nomenclature inchangés

SGH et Installations classées

Colmar 3 Mars 2009 exposé DRIRE

Exemples d'autres liquides inflammables

Substance	N° CAS	PE (°C)
1-chloro-2-methylpropane	513-36-0	21
Dipropyl ether	111-43-3	21
1-bromopropane	106-94-5	21
2-bromopropane	75-26-3	21
2-methyl-2-butanol	-	21
Allyl alcohol	107-18-6	21
2-propene-1-ol	-	21
Octene	25377-83-7	21
3-butenenitrile	-	21
2-ethylbutanal	-	21
Cyclooctatetraene	629-20-9	22
Ethenylcyclohexane	-	22
Methyl valerate	624-24-8	22
n-butyl acetate	123-86-4	22
Butyl acetate	-	22
Vinyl trimethoxylane	-	22

SGH et Installations classées

Colmar 3 Mars 2009 exposé DRIRE

Exemples d'autres liquides inflammables

Substance	N° CAS	PE (°C)
1,4-diethylbenzene	105-05-5	56
Benzo furan	271-89-6	56
m-diethylbenzene	141-93-5	56
2-methyl-propanoic acid	-	56
Chloronitroethane	-	56
Methyl glycolacetate	-	56
2,4,6-trimethylpyridine	108-75-8	57
Dipentylether	-	57
p-diethylbenzene	-	57
Diamyl ether	-	57
Dimethyl hexynol	-	57
Methyl styrene	-	57
Tetrahydrobenzadehyde	-	57
1,3-diaminopropane	-	57
Decahydronaphtalene	-	57
Vinyl 2-ethylhexyl ether	-	57
Cyclohexyl acetate	622-45-7	57
N,N-dimethyl formamide	-	57
3-methyl-1-pentanol	-	58
Heptanenitrile	-	58
2-methylcyclohexanol	-	58
4-thiapentanal	-	58
Butyraldoxime	-	58
Decahydronaphtalene	-	58
Dichloronitroethane	-	58
Dimethyl formamide	-	58
2-ethylbutanol	-	58
2-phenylpropene	98-83-9	58
n-butylbenzene	-	59
Ethyl iso-amyl ketone	-	59
Furfural	-	60
t-butylbenzene	-	60
Hexyl alcohol	-	60
1-bromoheptane	629-04-9	60
Dibutyl sulfide	-	60
5-nonanone	-	60
2-chloroethanol	107-07-3	60
Octylamine	111-86-4	60
t-butyl acetoacetate	-	60
Benzyl chloride	-	60
Dibutoxymethane	-	60
Diethylethanolamine	-	60
2-ethylhexyl chloride	-	60
Isobutyl triethoxylane	-	60

SGH et Installations classées
Colmar 3 Mars 2009 exposé DRIRE



Difficultés moyenne: les toxiques

SGH et Installations classées

Colmar 3 Mars 2009 exposé DRIRE

Cas des toxiques





Les toxiques par ingestion

Seuils ICPE solide	DC : 200 kg A : 1 t AS : 20 t	DC : 5t A : 50 t AS : 200 t	DC : --- A : --- AS : ---				
Seuils Seveso	Bas : 5 t Haut : 20 t	Bas : 50 t Haut : 200 t	Bas : --- Haut : ---				
UE	T ⁺ - R28	T - R25	Xn - R22				
DL ₅₀	≤ 5	5-25	25-50	50-200 mg/kg	200-300	300-2000	2000-5000
GHS	Cat.1	Catégorie 2	Catégorie 3		Catégorie 4	Catégorie 5	
Nombre de substances prises en compte	?	6	24	62	31	?	

Nombre d'établissements classés 1111 : AS : 147, A : 561, DC : 727

Nombre d'établissements classés 1131 : AS : 141, A : 488, DC : 1074



Les toxiques par ingestion

UE	T ⁺	T				Xn	
DL ₅₀	≤ 5	5-25	25-50	50-200	200-300	300-2000	2000-5000
GHS	Cat.1	Catégorie 2	Catégorie 3		Catégorie 4	Catégorie 5	



Les toxiques par contact avec la peau

UE	T ⁺ - R27	T - R24			Xn - R21	
DL ₅₀	≤ 50	50-200	200-400	400-1000	1000-2000	2000-5000
GHS	Catégorie 1	Cat.2	Catégorie 3		Catégorie 4	Catégorie 5

SGH et Installations classées

Colmar 3 Mars 2009 exposé DRIRE



Conclusion: questions complexes sur le choix d'« alignement » des anciens seuils sur les nouvelles catégories. Quoi qu'il arrive, gros changements potentiels.

SGH et Installations classées
Colmar 3 Mars 2009 exposé DRIRE



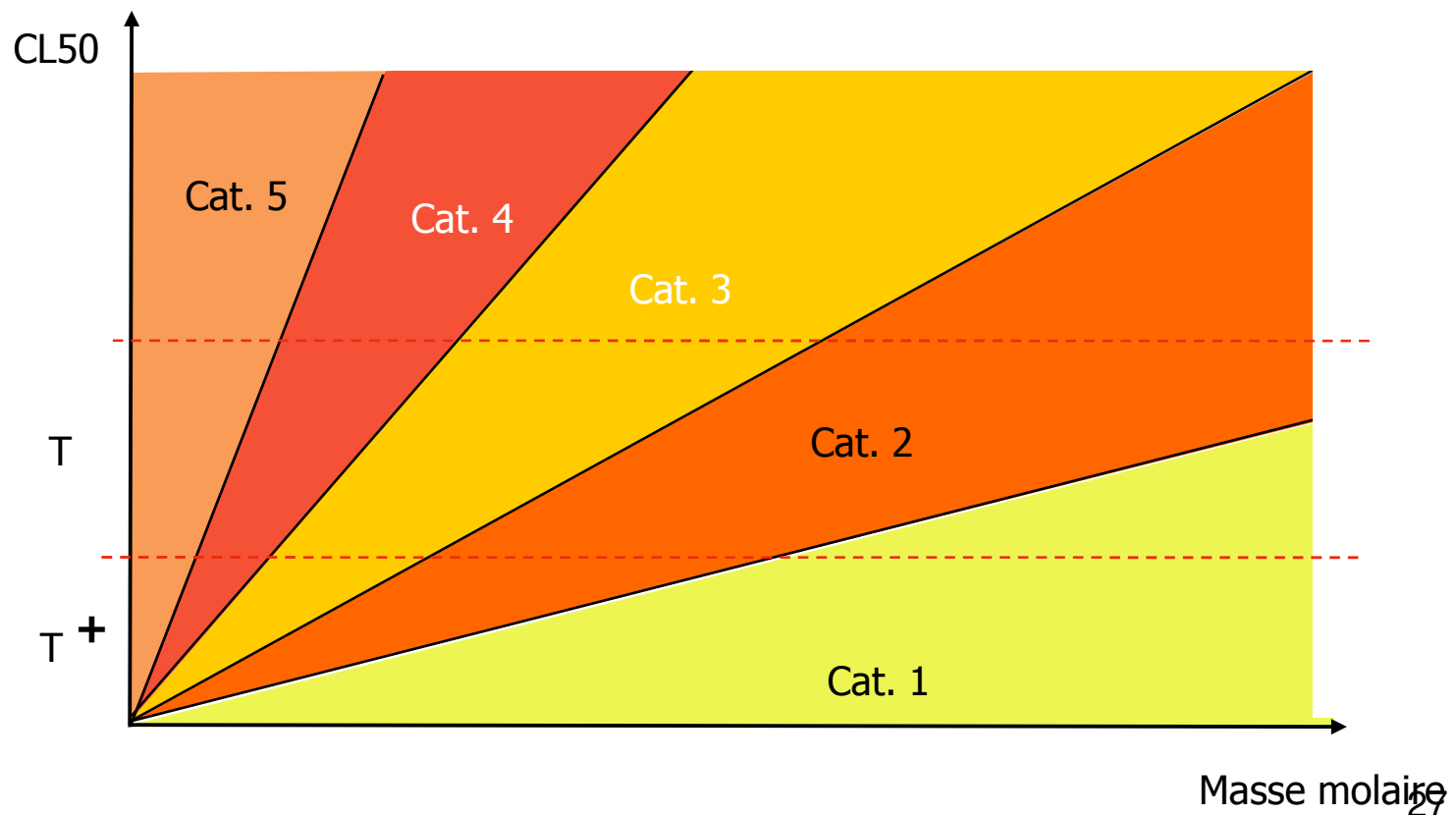
Une DIFFICULTE importante :

Les gaz toxiques

SGH et Installations classées

Colmar 3 Mars 2009 exposé DRIRE

⌘ Unités prises en compte pour les gaz le sont en ppm en lieu et place des mg/m^3 . Très difficile de « traduire » à périmètre constant.



SGH et Installations classées
Colmar 3 Mars 2009 exposé DRIRE



Sont donc prévues les modifications:

- + de la **directive SEVESO**
- + puis de la **nomenclature ICPE**

finalisation prévue pour **fin 2010**

Ensuite, le classement de chaque entreprise devra être revu

SGH et Installations classées
Colmar 3 Mars 2009 exposé DRIRE



Je vous remercie